

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1551)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 53

présenté par

M. Candelier, M. Asensi, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne,
M. Dolez, Mme Fraysse et M. Sansu

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 441, insérer l'alinéa suivant :

« – développer le volontariat dans les armées, qui permet à des jeunes de connaître une première intégration parmi les acteurs de la défense nationale ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour densifier le lien armée-Nation, il est judicieux de fixer l'objectif de développement du volontariat dans les armées.